



Les dictionnaires du XVIIIe siècle et l'oreille

Agnès Steuckardt

► To cite this version:

Agnès Steuckardt. Les dictionnaires du XVIIIe siècle et l'oreille. Agnès Steuckardt; Mathilde Thorel. Le jugement de l'oreille, Honoré Champion, pp.211-227, 2017, 9782745335494. hal-01944763v2

HAL Id: hal-01944763

<https://hal.science/hal-01944763v2>

Submitted on 12 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES DICTIONNAIRES DU XVIII^E SIECLE ET L'OREILLE

Le jugement de l'oreille s'exerce-t-il sur l'unité lexicale ? Cette notion, développée pour la langue française au XVI^e siècle à propos du vers et de la période, est-elle pertinente quand on se situe au niveau du mot ? Si l'on revient aux origines cicéroniennes du jugement de l'oreille, on constate qu'elle est posée dans les développements sur l'*elocutio*, qui partent de l'arrangement des mots¹ et passe ensuite à l'unité lexicale considérée en elle-même. Dans l'*Orator*, et précisément dans le passage si souvent cité où Cicéron parle du « superbissimum iudicium aurium »², elle est sollicitée pour expliquer les modifications phonétiques, qui conduisent notamment à éviter des aspirations – par exemple en préférant *pulcros pulchros* –, ou des rencontres de voyelles : c'est par cette dernière exigence de l'oreille que Cicéron explique la transformation du vieux mot *duellum* (« guerre ») en *bellum*, ou de *inaequum* en *iniquum*³. La question du « jugement de l'oreille » est donc posée dans ce texte fondateur non seulement au niveau de l'arrangement des mots, mais aussi de la qualité phonique de l'unité lexicale elle-même ; nous nous autoriserons de Cicéron pour placer la présente analyse sur ce niveau lexical.

Si des jugements sur la qualité phonique du mot sont émis au XVI^e siècle⁴, c'est, au XVII^e, avec le développement des « remarques et observations » qu'ils se systématisent, et tout particulièrement sous la forme de débats autour de l'unité lexicale. Selon Gilles Siouffi, « le premier niveau auquel l'« oreille » s'est mise à jouer un rôle, dans la construction de l'imaginaire classique, est le mot » (Siouffi, 2010 : 376). Les remarqueurs construisent-ils leur imaginaire linguistique en partant du mot ? Ou bien est-ce le linguiste d'aujourd'hui qui part du niveau lexical pour « monter » au niveau syntaxique ? Si l'on s'en rapporte à l'origine rhétorique de la notion, on inclinera à penser que l'oreille est intervenue d'abord au niveau supra-lexical, et a cheminé, selon un parcours déjà esquissé par Cicéron, vers le niveau lexical. Le jugement de l'oreille est de fait massivement invoqué par les remarqueurs à propos d'unités lexicales pour comparer en deux formes concurrentes et argumenter en faveur de l'une et/ou de l'autre : à partir de Vaugelas, se constitue une série de mots donnant lieu à jugement de l'oreille, tels que *arroser/arrouser*, *portrait/pourtrait*, *guarir/guerir* (Seijido ici même ; Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 102-104). Les lexicographes de la fin du XVII^e siècle mentionnent certains de ces cas litigieux, en ajoutent de nouveaux et continuent de la sorte la tradition ouverte par les remarqueurs classiques.

Mais le XVIII^e siècle, qui a beaucoup raisonné sur la langue, n'est-il pas allé plus loin ? A-t-il cherché à fonder en raison le jugement de l'oreille ? élaboré un discours théorique fixant les critères de jugement porté par « l'oreille » sur les mots ? Les textes théoriques explicitent-ils des canons qui permettraient de définir les mots agréables à l'oreille française ? On cherchera à savoir ce que devient le jugement de l'oreille dans la théorisation naissante de la prosodie et si les réflexions des théoriciens sont passées dans le discours intermédiaire des grands dictionnaires de langue, qui participent à la fois du savoir grammatical spécialisé et d'une appréciation profane de la langue. La place que les dictionnaires du XVIII^e siècle réservent au jugement de l'oreille signale-t-elle une approche nouvelle de

¹ « Collocabuntur igitur verba, aut ut inter se quam aptissime cohaereant extrema cum primis se quam suauissimis uocibus aut ipsa concinnitasque uerborum conficiat orbem suum, aut ut comprehensio numerosa et apte cadat » (« Donc les mots seront mis en place de manière ou que la cohérence soit la plus étroite possible entre les fins et les commencements de mots et que le son en soit le plus harmonieux possible, ou que la forme même des mots et la manière dont ils se répondent s'arrondisse d'elle-même, ou que la phrase tombe d'une façon rythmée et adéquate »), *Orator*, 46 av. J.-C., XLIV, 149, texte établi et traduit par Albert Yon, Paris, Belles Lettres, 1964, p. 53).

² Cicéron écrit : « quamvis enim suaves gravesque sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendunt aures quarum est iudicium superbissimum » (« si agréables et fortes que soient les pensées, si on les exprime avec des mots mal arrangés, elles blesseront les oreilles dont le jugement est le plus exigeant »), *op. cit.*, XLIV, 150, p. 54. La reformulation « iudicium aurium superbissimum » est utilisée par l'abbé Batteux à propos du chant (1753 [1746] : 188).

³ *Orator*, XLV-XLVIII, éd. cit., p. 55-61.

⁴ Ronsard écrit par exemple : « Tu pourras aussi à la mode des Grecs qui disent ὄνομα pour ὄνομα, adjouter un u, après un o, pour faire ta ryme plus riche et plus sonante » (*Abbégé de l'Art poétique françois* [1565], « De l'H », dans *Œuvres complètes*, t. II, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1994, p. 1183). Voir Thorel, ici même.

l'analyse phonique des mots, ou s'inscrit-elle dans la continuité des remarques classiques ? On montrera, qu'à la fin du siècle, la notion se rencontre plutôt dans ces recueils alphabétiques, qu'affectionnait le XVIII^e siècle, de nomenclature restreinte et d'ambition linguistique modeste, où l'auteur exprime assez librement les jugements personnels que son « oreille » l'amène à prononcer.

1. DES CANONS INCERTAINS

Le début du XVIII^e siècle s'intéresse à la prononciation ; ce que l'on peut relever de prime abord, c'est une abondance d'ouvrages qui abordent la question sous un angle plus pratique que théorique : elle est traitée dans les manuels destinés à enseigner des règles de prononciation pour la lecture ou la déclamation publiques, tel que le *Traité du récitatif*, de Grimarest (1712), ou *L'art de bien enseigner à lire*, de Trotet (1730), ainsi que dans les ouvrages destinés aux poètes, comme les *Règles de la poésie française* de Chamons (1712), et dans des projets orthographiques divers : la *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France*, de Gile Vaudelin (1713), l'*Orthographe française* de l'abbé Girard, 1716, ou le *Projet pour perfectionner l'orthographe française* de l'abbé de Saint-Pierre (1730). L'objectif de ces ouvrages de grammaire appliquée est, pour les uns, d'indiquer des « règles » de prononciation, pour les autres de proposer une orthographe plus respectueuse de la correspondance phonogrammique. Il s'agit d'enregistrer et de transmettre les manières de prononcer en usage, et non de les discuter. À la différence des remarqueurs du XVII^e siècle, ces auteurs se soucient de décrire ces manières de prononcer, mais ne demandent guère pourquoi telle façon de prononcer serait meilleure que telle autre ; ils ne cherchent pas à fonder en raison des « canons » de la beauté prosodique.

Parallèlement, une théorisation de la prosodie française se met en place avec le *Traité de Prosodie française* de l'abbé d'Olivet, publié en 1736. D'Olivet souligne le défaut de références sur le sujet : il signale l'étude pionnière de Théodore de Bèze⁵, en regrettant sa brièveté, et se met en devoir de décrire la prosodie spécifique de la langue française. Organisant la matière en trois sections : « Des accens », « De l'aspiration », « De la quantité », l'abbé d'Olivet termine par un chapitre sur l'« Utilité de la prosodie », où il exprime le souci de faire le départ entre d'une part ce qui relève de l'esthétique et de la sémantique et, d'autre part, ce qui relève d'une description « matérielle » :

J'ajoute qu'il faut avoir égard à la qualité des mots. Et par-là je n'entends point ce qui caractérise la noblesse, la bassesse, l'énergie, la faiblesse : c'est l'affaire de la Rhétorique. Quant à la Prosodie, elle ne les considère que matériellement, et comme des sons, ou éclatans, ou sourds, ou lents, ou rapides, ou rudes, ou doux. (1736 : 112-113)

Une séparation entre « Rhétorique » et « Prosodie » est nettement posée par la structuration antithétique : *c'est l'affaire de la Rhétorique / Quant à la Prosodie*. À la rhétorique les jugements sur les valeurs sémantiques et sensibles des mots : « noblesse », « bassesse », « énergie », « faiblesse » ; à la prosodie l'observation « matérielle » des sons et de leurs effets à la fois acoustiques et esthétiques, car, si les adjectifs *sourds, lents, rapides* désignent des caractères physiques, en revanche *éclatans, rudes, doux* mêlent physique et esthétique. Le domaine que vise l'abbé d'Olivet n'est pas circonscrit dans la description matérielle des sons à laquelle s'attachent Dangeau, puis Beauzée (Fournier, 2007 ; Rey, 2011) ; il prend en considération une appréciation esthétique, tout en écartant, contrairement à ce que font à la même époque les promoteurs de l'harmonie imitative, la dimension sémantique ; il affirme une volonté de tracer une frontière entre deux domaines jusque-là indistincts. La démarche théorique de l'abbé d'Olivet présente une convergence avec celle des ouvrages de grammaire appliquée : ils tendent à séparer ce qui jusqu'alors était intriqué.

Une des questions qui semble aux confins des perspectives acoustique et esthétique est celle de l'hiatus, à la fois phénomène physique et « anti-canon » esthétique : à titre d'illustration, examinons comment, au cours du XVIII^e siècle, évolue le traitement de ce sujet. Cicéron déconseillait l'hiatus au poète comme à l'orateur : sans toutefois le proscrire absolument, il le considère comme une licence, qu'il s'est lui-même autorisée, mais que ses « compatriotes ne toléreraient pas trop souvent »⁶. L'abbé d'Olivet, dans les pages qu'il consacre à l'hiatus, commence par distinguer prose et poésie :

⁵ *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione Tractatus*, Geneva, Vignon, 1584.

⁶ *Orator*, XLV, 152, éd. cit., p. 55.

Je commence par dire que cette observation ne regarde point ceux qui écrivent en prose. Car la prose souffre les *hiatus*, pourvu qu'ils ne soient, ni trop rudes, ni trop fréquents. Ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel : & nous voyons, en effet, que la conversation des honnêtes-gens est pleine d'*hiatus* volontaires, qui sont tellement autorisés par l'Usage, que si l'on parloit autrement, cela seroit d'un pédant, ou d'un provincial. (« De l'aspiration », III, V, 1736 : 40)

Pour lui, en prose, l'*hiatus* est non seulement autorisé, mais recommandable, puisqu'une attention sourcilleuse à l'éviter manifesterait pédantisme ou provincialisme, autrement dit défaut d'« honnêteté » langagière.

Harduin ouvre une nouvelle brèche dans l'interdit en se demandant si la proscription de l'*hiatus* dans le vers latins doit s'appliquer au vers français :

Quoique l'éélision se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins ; & quoique les François, qui n'éélident ordinairement que l'e féminin, se soient fait, pour les autres voyelles, une règle équivalente à l'éélision latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale. (Harduin, 1755 : 106, note)

L'interdit de l'*hiatus* est présenté comme une transposition maladroite d'une règle valant pour la versification des Latins, et non pour celle des Français ; cette règle, sans doute imputable à une déférence excessive envers les préceptes de l'Antiquité, relèverait donc du pur préjugé, ou, comme l'avance prudemment Harduin, d'« un peu de prévention » (*ibid.*). Pour argumenter cette position, il remarque la « contradiction assez bizarre » que constitue l'*hiatus* interne :

Car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot : il devroit paroître aussi rude de prononcer *meo* sans éélision, que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les Poetes Latins aient rejeté, autant qu'ils le pouvoient, les mots où se rencontroient ces *hiatus* ; leurs vers en sont remplis ; & les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos Poetes usent librement de ces sortes de mots, quand la mesure ou le sens du vers paroît les y obliger ; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne font aucun scrupule de lui créer, ou de lui appliquer un nom dans lequel il se trouve un *hiatus* ; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de Cléon, Chloé, Arsinoé, Zaïde, Zaire, Laonice, Léandre, &c. (*ibid.*)

Si l'*hiatus* était désagréable entre deux mots, ne devrait-il l'être aussi à l'intérieur d'un mot ? L'absence de scrupule qu'éprouvent les poètes à employer des noms grecs comportant un *hiatus* interne amènent Harduin à douter du bien-fondé de l'interdiction de l'*hiatus* en vers et à suggérer que, en définitive, ce qui était désagréable à l'oreille latine ne l'est peut-être pas autant à l'oreille française.

Relançant le débat dans l'article « Hiatus » de l'*Encyclopédie*, Beauzée cite Harduin, et réplique : pour lui, l'*hiatus* est désagréable universellement. Il reprend la thèse défendue à l'article « Bâillement » par Dumarsais, selon lequel : « ce concours de voyelles est plus pénible à exécuter pour celui qui parle, & par conséquent moins agréable à entendre pour celui qui écoute ».

Si du point de vue du relativisme linguistique, Beauzée paraît moins novateur qu'Harduin, il l'est en revanche par un déplacement épistémologique discret, mais fondamental. Pour Dumarsais, *bâillement* et *hiatus* étaient de purs synonymes : « Bâillement, s. m. ce mot est aussi un terme de Grammaire ; on dit également *hiatus* : mais ce dernier est latin » (« Bâillement », 1752). L'adverbe *également* indique une équivalence sémantique ; la conjonction *mais* signale la distinction entre les codes linguistiques, et sans doute aussi une forme de réserve à l'égard d'un terme relevant de la terminologie savante. Beauzée reprend les deux mots, mais, conformément à son effort constant de rationalisation terminologique (Steuckardt, 2007 ; Rey, 2011), il introduit entre eux une distinction sémantique. Pour ce faire, il commence par revenir sur la synonymie posée par Dumarsais :

M. du Marsais paroît avoir regardé comme exactement synonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement* ; mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutive de plusieurs sons non articulés, ils désignent des idées accessoires différentes qui caractérisent chacun d'eux en particulier. (Beauzée, *Encyclopédie*, « Hiatus », 1765)

Quelles sont donc ces « idées accessoires » qui distinguent *hiatus* et *bâillement* ? Beauzée s'appuie sur l'article de Dumarsais pour dégager deux points de vue :

Il y a *bâillement* toutes les fois qu'un mot terminé par une voyelle, est suivi d'un autre qui commence par une voyelle, comme dans *il m'obligea à y aller* ; alors la bouche demeure ouverte entre les deux voyelles, par la nécessité de donner passage à l'air qui forme l'une, puis l'autre sans aucune consonne intermédiaire ; ce concours de voyelles est plus pénible à exécuter pour celui qui parle, & par conséquent moins agréable à entendre pour celui qui écoute. (Dumarsais, *Encyclopédie*, « Bâillement », 1752)

Le parallélisme *pénible à exécuter pour celui qui parle/ moins agréable à entendre* semble lui inspirer la distinction entre le pôle de l'émission et celui de la réception ; il situe *bâillement* du côté du premier, *hiatus* du côté du second :

Je crois donc que *bâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche pendant l'émission de ces sons consécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déjà dit, la cacophonie qui en résulte : en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle ; l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute : la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre est du ressort de la Grammaire. (Beauzée, *Encyclopédie*, « Hiatus », 1765)

La description anatomique du bâillement est nettement plus développée chez Beauzée que chez Dumarsais⁷. Pour autant, le divorce entre « Grammaire » et « Anatomie » n'est pas consommé : un lien entre « jugement de l'oreille » et anatomie de « l'état de la bouche » est maintenu par Beauzée. De même que pour Dumarsais, le concours de voyelles est « plus pénible à exécuter pour celui qui parle, & par conséquent moins agréable à entendre pour celui qui écoute », de même pour Beauzée, « l'embarras de celui qui parle affecte désagréablement celui qui écoute ». Il précise même les circonstances susceptibles d'entraîner un jugement négatif en poursuivant : « tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque personne enrôlée ou begue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidèle ». Dans la présentation de Beauzée, « Anatomie » et « Grammaire » sont donc conçues comme deux sciences distinctes, mais liées. S'il développe davantage l'approche « anatomique », en décrivant avec soin l'articulation, il n'abandonne pas le jugement de l'oreille : il fait appel ici à une expérience dont il dit que « tout le monde l'a éprouvé[e] ». Dans une sorte de prosodie expérimentale, il essaye de fonder le jugement de l'oreille sur cette expérience commune, et le rejet de l'hiatus est présenté finalement comme un universel du goût linguistique.

L'article de Beauzée reçoit une addition dans le Supplément de l'*Encyclopédie* : Marmontel reprend la question, et nuance la position de Beauzée. Alors que Beauzée présentait le rejet de l'hiatus comme un interdit universel, Marmontel distingue : il rappelle que, si les Latins ont proscrit l'hiatus, il n'en va pas de même des Grecs qui le considéraient comme une beauté. Comme Harduin, il semble penser que l'interdiction généralisée de l'hiatus comporte une part de « prévention », qu'il s'agit d'une transposition trop radicale du goût latin ; et comme Harduin, il montre que les hiatus internes sont très bien acceptés dans un certain nombre de noms propres, d'origine grecque :

Nous sommes déjà sûrs qu'elle se plaint à la succession immédiate de certaines voyelles : rien n'est plus doux pour elle que ces mots, *Danaé, Laïs, Dea, Léo, Ilia, Thoas, Leucothoé, Phaon, Léandre, Actéon*, &c. Le même *hiatus* sera donc mélodieux dans la liaison des mots, car il est égal pour l'oreille que les voyelles succèdent dans un seul mot, ou d'un mot à un autre. Il y avoit peut-être chez les anciens une espèce de bâillement dans l'*hiatus* ; mais s'il y en a chez nous, il est insensible, & la succession de deux voyelles ne me semble pas moins continue & facile dans *il y-a, il a-été-à*, que dans *Ilia, Danaé, Méléagre*. (Marmontel, Supplément de l'*Encyclopédie*, « Hiatus » (*Littérature, Poésie*), 2005 [1778] : 609)

⁷ Elle se limite dans l'article de Dumarsais à la phrase : « alors la bouche demeure ouverte entre les deux voyelles, par la nécessité de donner passage à l'air qui forme l'une, puis l'autre sans aucune consonne intermédiaire » (Dumarsais, « Bâillement », 1752). Beauzée entre dans un détail minutieux : « La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite & sans interruption une plus grande quantité d'air : au lieu que quand des articulations interrompent la succession des sons, elles procurent nécessairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe : car la plupart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en est la matière. Voyez *h*. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puisqu'elle en suspend le cours, & qu'elle doit même occasionner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission » (Beauzée, « Hiatus », 1765).

À la différence d'Harduin cependant, Marmontel ne conclut pas que l'interdiction de l'hiatus soit une affaire d'oreille nationale, il propose un tri entre deux types de hiatus, en fonction des voyelles concernées :

- les hiatus doux à l'oreille, comme la succession *i-a*, *a-é*, *é-a* : intérieur dans *Ilia*, *Danaé*, *Méléagre*, mais aussi entre les mots : *il y a*, *il a été à*,

- et les hiatus qui déplaisent : *a-u*, *o-i*, *a-an*, *a-en*, *o-un*.

Il justifie cette opposition par le fait que dans les premiers, le mouvement articulatoire s'exécute facilement ; reprenant la relation faite par Dumarsais et Beauzée entre émission et réception, il la développe par une comparaison musicale :

Les accens de la voix peuvent être tour-à-tour détachés ou coulés comme ceux de la flûte ; & l'articulation est à l'organe ce que le coup de langue est à l'instrument : or la modulation du style, comme celle du chant exige tantôt des sons coulés, & tantôt des sons détachés, selon le caractère du sentiment ou de l'image que l'on veut peindre ; donc, si la comparaison est juste, non-seulement l'*hiatus* est quelquefois permis, mais il est souvent agréable ; c'est au sentiment à le choisir ; c'est à l'oreille à marquer sa place. (*ibid.*)

Il y a donc des hiatus « agréables », comme il y en a de désagréables, et cela de façon apparemment universelle, selon Marmontel.

On peut voir dans ce débat sur l'hiatus s'esquisser une tentative pour définir des « canons » de l'oreille, canons qui dépendent du genre discursif selon l'abbé d'Olivet, de la langue selon Harduin, ou bien qui seraient universels si l'on suit Dumarsais, Beauzée, Marmontel. De ces réflexions théoriques, que retient l'opinion commune ? Les grands dictionnaires de langue se font-ils le relais des séparations qui s'esquissent entre description acoustique, appréciation esthétique, interprétation sémantique ?

2. LE JUGEMENT DE L'OREILLE DANS LES DICTIONNAIRES

Parce qu'ils indiquent l'usage, les lexicographes sont nécessairement attentifs aux phénomènes de prononciation : le *Dictionnaire de l'Académie*, sous la conduite de l'abbé d'Olivet, modifie en 1740 son orthographe pour suivre l'évolution de la prononciation ; le *Dictionnaire critique* de Féraud note les quantités des voyelles, en s'appuyant sur le *Traité de prosodie* de l'abbé d'Olivet. Ainsi, on lisait chez d'Olivet :

ADRE. Bref dans lădre. Long dans cădre, escădre, cela ne cădre pas. Et cette syllabe est pareillement longue avec l'e fermé : madrer, encadrer. (d'Olivet, 1736 : 60)

On lit chez Féraud :

LADRE, adj. et subst. LADRERIE, s. f. [1^{re} brève, 2^e muet, 3^e lon. au 2d.]

CÂDRE, s. m. CÂDRER, v. n. [1^{re} lon. Il est bon de la marquer d'un acc. circ. 2^e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.]

ESCÂDRE, s. f. ESCADRON, s. masc. ESCADRONER, v. neut. [Èskâdre, èska--dron, droné ; 1^{re} è moy. 2^e lon. au 1^{er}.]

MÂDRÉ, ÉE, adj. [1^{er} lon. 2^e é fer.]

ENCÂDREMENT, s. m. ENCÂDRER, v. act. [Ankâdreman, dré : 2^e lon, 3^e e muet au 1^{er}, é fer. au 2d.] (Féraud, 1787-88)

Ces notations de quantité – qui étonnent aujourd'hui, et témoignent de la perte de la quantité dans la phonologie française –, montrent que les lexicographes lisent les textes théoriques et répercutent certaines de leurs positions. Ils n'y trouvent pas cependant de canons esthétiques clairement définis, et ne semblent guère exercer sur l'unité lexicale un jugement de l'oreille.

Sans doute un jugement de l'oreille est-il à l'origine d'un certain nombre de choix ; par exemple, l'évincement de *damoiselle* et *mademoiselle* des nomenclatures au profit de *demoiselle* et *mademoiselle* semble procéder d'une remarque de Vaugelas :

Damoiselle, Mademoiselle. L'on ne parle plus, ni l'on n'écrit plus ainsi ; Il faut dire, Demoiselle, & Mademoiselle, avec vne e, après le d. C'est que l'e est beaucoup plus doux que l'a, & comme nostre langue se perfectionne tous les jours, elle cherche une de ces plus grande perfection dans la douceur. (Vaugelas, 1647 : 141-142)

L'e est plus doux que l'a à l'oreille des remarqueurs du XVII^e siècle (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 106 ; Seijido, ici même). Le *Dictionnaire de l'Académie* élimine de sa nomenclature la forme *mademoiselle*, et restreint l'usage de *damoiselle* à la langue juridique :

DAMOISELLE. s.f. Titre qu'on donne aux filles nobles dans les actes publics. Damoiselle N. femme de N. Escuyer. ladite Damoiselle. Damoiselle N. fille mineure. fille usante et jouïssante de ses droits.
Hors de cet usage on dit tousjours Demoiselle ; et alors c'est un terme qui est commun à toutes les filles de condition, et par lequel on les distingue des femmes mariées. Voilà une belle Demoiselle, une Demoiselle bien faite. c'est une Demoiselle bien née, bien eslevée. (*Dictionnaire de l'Académie française*, « Damoiselle », 1694)

Le jugement de l'oreille est donc présent derrière les choix académiques, mais il n'est pas explicité dans le dictionnaire lui-même.

Pour trouver des commentaires métalinguistiques explicites sur l'oreille, on doit se diriger vers d'autres dictionnaires. Si on les cherche à partir des marqueurs lexicaux *oreille*, *doux*, *rude*, *dur*, *hiatus*, on en trouve dans le dictionnaire de Trévoux et dans le *Dictionnaire critique* de Féraud, en quantité relativement limitée toutefois ; c'est l'adjectif *doux*, qui apparaît comme le marqueur le plus utilisé. Les commentaires concernent l'hésitation entre deux prononciations. Certains renvoient, parfois nommément, à Richelet : il est donc apparu nécessaire de partir de Richelet, en suivant le devenir des entrées qui avaient été repérées par Chantal Wionet (ici même). On peut les classer en trois principaux types, selon qu'ils concernent les voyelles, les consonnes ou les hiatus.

Pour les voyelles, on retrouve une prédominance de la discussion sur les alternances [a]/[ɛ], avec indication d'une préférence pour la forme en [ɛ]. La prononciation en [a] était, selon les remarqueurs, celle du parler populaire parisien, la prononciation en [ɛ] celle des dames et des courtisans, raison pour laquelle ils la recommandaient (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 106-108 ; Seijido, ici même) ; Richelet se place dans la continuité de ces préconisations. Sur le modèle de *demoiselle*, commenté par Vaugelas, il choisit *ametiste* plutôt que *amatiste*, *méridienne* plutôt que *méridiane*, etc. Une préférence générale, fondée sur une hiérarchie sociolinguistique, est perceptible.

Cependant d'autres facteurs peuvent interférer dans ce choix. Richelet penche ainsi en faveur de *bernabites* à l'oral, parce qu'il le juge plus doux, mais *barnabites* à l'écrit, parce que les intéressés lui « ont assuré que lorsqu'on leur écrivoit, on mettoit toujours au Reverend Pere N. de la congregation des *Barnabites* » (Richelet, « Barnabites, Bernabites »). Les habitudes dans les pratiques de communication, le jugement de l'œil semblent aussi pouvoir intervenir dans ces décisions.

Contre l'oreille, la consultation des Médecins le conduit à préconiser *arterial* plutôt qu'*arteriel*, et celle de l'Usage *contravention* plutôt que *contrevention* : le jugement de l'oreille apparaît ainsi comme un paramètre parmi d'autres dans un choix de nature complexe (Wionet, ici même).

Si le cas de *demoiselle* reste mentionné jusqu'à Féraud, les autres hésitations sont tranchées au cours du XVIII^e siècle : la question de l'alternance [a]/[ɛ] semble avoir été résolue pendant cette période de l'histoire du français, majoritairement en faveur du [ɛ], comme le souhaitaient les remarqueurs.

D'autres vestiges des débats du siècle précédent laissent une trace dans les dictionnaires du XVIII^e siècle. L'alternance *bigordan/bigourdan*, dont fait état le Trévoux, apparaît comme une ultime résurgence de la querelle entre ouïstes et non-ouïstes (Ayres-Bennett, 2004 : 193-201) :

Bigourdan paroît meilleur que *Bigordan* ; il est plus doux, et plus selon l'usage de notre langue, qui change volontiers l'o en ou. Toulouse, Bourdeaux, Bourdelois, Perigourdan, &c. et non pas Tolose, Bordeaux, Bordelois, Perigordain. (*Dictionnaire de Trévoux*, « Bigourdan, Bigordan », 1738-1742)

Le lexicographe prend le parti de l'ouïsme, mais, comme on le voit par le cas de *Bourdeaux* qu'il invoque pour argumenter son choix, l'usage n'est pas encore complètement stabilisé.

Féraud repère une autre zone d'instabilité, autour de [e]/[œ]/[ɛ], dans les articles « Bréveter », « Bonnéterie » et « Fève ». Préférant *bréveter* à *breveter* et *bonnéterie* à *bonneterie*, il invoque l'analogie de la langue :

BREVET, s. m. BRÉVETAIRE, s. m. BRÉVETER, v. a. [1^{re} e muet au 1^{er}, é fer. aux deux autres ; 2^e è moy. au 1^{er}, e muet au 2^e et 3^e ; la 3^e est un è moyen et long au 2^d, é fer. au 3^e. – L'Acad. écrit ces trois mots sans acc. à la 1^{re} : pâsse pour le 1^{er} ; mais dans les deux autres, ces deux e muet de suite ne sont pas dans l'analogie de la Langue. Le Rich. Port. met l'accent aigu au 2^d et au 3^e. Il serait mieux encore d'y mettre un acc. grâve, parce que l' è est moy. Brévetaire, brèveter.] (Féraud, « Brevet », 1787-88)

BONNETIER, s. m. BONNETTERIE, s. f. [Bone-tié, Bonèterî-e : 2^e e muet au 1^{er}, è moy. au 2^d, dont la 4^e est longue. L'Acad. écrit Bonneterie avec un seul t : elle supôse donc que le 1^{er} e est muet, comme le 2^d ; mais deux e muets

de suite ne sont pas trop dans l'analogie de la langue. Si au contraire le 1^{er} è est moyen, il faut mettre deux tt, ou l'acc. grâve; bonèterie.] (Féraud, « Bonnetier », 1787-88)

Dans les deux cas, Féraud préfère [e] parce que la séquence de deux e muets n'est pas « dans l'analogie de la langue ». Ce critère, déjà invoqué chez les remarqueurs, est à rapprocher du rôle de l'habitude dans la formation du goût acoustique, rôle souligné par Vaugelas (Seijido, ici même). Féraud n'innove pas dans l'identification des facteurs jouant dans le jugement de l'oreille, mais en identifie une conséquence encore non remarquée. Son appréciation sur « Fève » apparaîtra plus neuve encore :

FÈVE, s. f. FÈVEROLE, s. f. [1^{re} è moy. 2^e e muet. _ à Paris on prononce *fève*, le 1^{er} é fermé, et l'*Acad.* y met en éfet un accent aigu: mais devant l' e muet, suivant le génie et l'analogie de la Langue, l'e quand il n'est pas ouvert, est du moins un è moyen. Voy. E. Pourquoi ne prononcerait-on pas *fève* comme *brève*. On dira que ce n'est pas l'usage. À la bonne heure. Pour moi, il me paraît que *fève* est une prononciation molle et mignarde. Je me contente de dire mon sentiment, et je me garde bien de rien décider.] (Féraud, « Fève », 1787-88)

Le Marseillais Féraud semble attribuer cette alternance à une variation diatopique, et condamne, certes avec prudence, la prononciation « molle et mignarde » des Parisiens. En cette fin du XVIII^e siècle, cette douceur, qu'affectionnaient les remarqueurs, avec son arrière-plan sociolinguistique, ne semble plus fonctionner comme un canon esthétique incontesté.

Les autres hésitations semblent tenir moins à une variation phonétique à caractère sociolinguistique qu'à des incertitudes localisées. Par exemple, *rabaniste/rabiniste* est un emprunt dont la francisation n'est pas stabilisée (Wionet, ici même) ; le mot ne figure pas dans la nomenclature des grands dictionnaires du XVIII^e siècle. Nous récapitulons dans le tableau synthétique ci-après les principales alternances vocaliques signalées dans les dictionnaires observés.

Alternance [a]/ [ɛ]	Richelet (1690)	Trévoux (1738-42)	Féraud (1787-88)
	<i>ametiste</i> /amatiste		
	<i>arteriel</i> /arterial		
	<i>bernabites</i> /barnabites		
	<i>bessiere</i> /bassiere	<i>bessiere</i> /bassiere	
	<i>contrevention</i> /contravention		
	<i>demoiselle</i> /damoiselle	<i>demoiselle</i> /damoiselle	<i>demoiselle</i> /damoiselle (« du temps de Richelet »)
	<i>méridienne</i> /méridiane	<i>méridienne</i> /méridiane	
	<i>sacramental</i> /sacramental	<i>sacramental</i> /sacramental	
	<i>tergette</i> /targette		
	<i>terin</i> /tarin		
	<i>tréceuse</i> /traceuse		
	<i>trême</i> /trame		
Autres choix	<i>acatique</i> /aquatique	<i>acatique</i> /aquatique	<i>acatique</i> / <i>aquatique</i>
	<i>balier</i> /balaïer	<i>balier</i> /balayer/baleyer	balayer / balaïer
		<i>becfigue</i> /beccafigue	
	<i>plier</i> /ployer		
	<i>rabiniste</i> /rabaniste		
	<i>rominagrobis</i> /raminagrobis		
		<i>bigourdan</i> /bigordan	
			<i>fève</i> /fève
			bonnèterie /bonneterie
			bréveter /breveter
			brévetaire /brevetaire

Tableau 1. Les alternances vocaliques dans les dictionnaires (1680-1788)⁸

Pour les consonnes, les hésitations sont en nombre limité. On ne retrouve pas les discussions des remarqueurs sur l'alternance [k]/[g], ni [ʃ]/[s]. Trévoux reprend l'alternance *belande/belandre* présentée par Richelet, et juge comme lui *belande* plus doux. Peut-être une répugnance au [r]

⁸ On indique en italiques la forme explicitement signalée comme préférée par l'usage, en gras la forme jugée plus « douce » par le lexicographe ; ces deux préférences, on le voit, vont souvent de pair.

guide-t-elle aussi Féraud dans la préférence qu'il donne à confiseur, qu'il juge « plus doux » que *confiturier*, et de *destructive*, « plus doux » que *destructrice* ; aucun commentaire ne vient cependant justifier cette qualification.

L'évitement de l'hiatus, fort examiné par les remarqueurs, était mentionné par Richelet à propos du choix entre *on* et *l'on*, et de l'usage des déterminants possessifs devant substantif féminin à initiales vocalique (*mon ame, mon inclination*). Si l'usage de la forme masculine du possessif ne fait plus l'objet de commentaire dans Trévoux, ni dans le *Dictionnaire critique*, le débat sur *on* et *l'on* y reste présent. Chez Féraud, la question de l'hiatus est évoquée pour les alternances : *cou/col, licou/licol, j'aye* (avant voyelle)/*j'aie* (avant consonne) et de choix de construction : *s'empresse de* (préféré à *s'empresser à*), *forcé de* (préféré à *forcé à*). Faut-il voir là dans cette attention à l'hiatus une trace de la réflexion théorique évoquée plus haut ? Les remarques de Féraud ne sont en fait pas extrêmement originales sur le sujet, et restent dans la tradition des règles de la versification classique ; Féraud ne s'aventure pas vers la piste des hiatus agréables ou désagréables, ouverte par Marmontel.

La moisson des jugements de l'oreille dans les grands dictionnaires de langue est au final un peu maigre : clairement inspirés des remarqueurs chez Richelet, ils restent présents dans le Trévoux et le *Dictionnaire critique*, mais leur place se réduit nettement. Féraud n'hésite plus guère sur les formes lexicales considérées en elles-mêmes, que l'usage a fixées. Les débats théoriques autour de l'hiatus ne suscitent pas de commentaires neufs de la part des lexicographes. Mis à part quelques rares propositions de Féraud sur l'ouverture du e, ils ne font pas état d'hésitations nouvelles.

3. DECLINAISONS INDIVIDUELLES DU JUGEMENT DE L'OREILLE

Pour trouver une expression plus forte du « jugement de l'oreille » sur les formes lexicales mêmes, il faut se tourner vers des recueils alphabétiques : ces petits livres ne se présentent pas comme des ouvrages linguistiques, où la personnalité de l'auteur reste en retrait, mais comme des œuvres beaucoup plus personnelles. Examinons la place de l'oreille dans deux de ces recueils, datant de la fin de notre période : un pamphlet alphabétique de Casanova, de 1797, et la *Néologie* de Mercier (1801).

En 1789, le « jugement de l'oreille » devient un ressort de la polémique contre-révolutionnaire : on relève des critiques sur la laideur des mots nouveaux⁹. La disgrâce de néologismes « malsonnants » devient un argument idéologique, on peut le voir dans le pamphlet alphabétique adressé en 1797 par Casanova à l'auteur du *Nouveau dictionnaire français* (1795), Léonard Snetlage.

Casanova se montre sensible à des disgrâces, peut-être assez difficiles à percevoir au locuteur contemporain, comme celle des mots *abriter* et *paralyser* :

ABRITER [...] L'Académie a eu raison de ne pas vouloir de lui. Ajoutons à cela que le son de ce mot paraît plus fait pour l'équitation que pour tout autre matière, et que si on l'employait dans la haute poésie on l'exposerait à être sifflé. Pourrait-il se tenir de rire, le parterre, si par exemple dans une tragédie un personnage disait :

Tandis que tu mettras les brigands à la chaîne,

Dans le temple voisin j'abriterai la reine. (Casanova, 1998 [1797] : 45)

PARALYSER. C'est le seul mot qui ait fait fortune, même hors de France, par la raison qu'il ne sonne pas mal, et qu'il a une étymologie grecque. Un grand nombre d'honnêtes écrivains s'en servent de la meilleure foi du monde, et je me trouve toujours seul dans mon avis, car je ne peux pas le souffrir [...].

Nous avons le mot *assiderare*, qui vient du latin *siderari*. *Assidérer* aurait fait rougir le ridicule *paralyser*, dont le son donne plutôt une idée d'équitation que d'affaiblissement. (Casanova, 1998 [1797] : 62)

Dans les deux cas, Casanova a recours à la métaphore de l'équitation pour expliquer la perception auditive que provoquent en lui l'un et l'autre mot. Il semble que les occlusives p et b, associées au r, lui rappellent le galop d'un cheval, et que le résultat acoustique lui paraisse ridicule. Casanova exprime un sentiment assez singulier, et avoue lui-même à propos de « Paralyser », « je me trouve toujours seul de mon avis » (1998 [1797] : 5).

⁹ Par exemple, le malheureux adjectif dérivé *aristocrassique*, employé par Robespierre pour qualifier et dénoncer l'esprit des aristocrates, est raillé par le journal satirique *Les Actes des Apôtres* : « Le mot *aristocrassique* fit sourire les auditeurs ; cependant l'érudition, le goût et les talents de M. de Robespierre, qui l'ont conduit à la Tribune nationale, sont connus de toute la France » (*Actes des Apôtres*, Cinquième chapitre, Paris, s. n., 1789, p. 9-10). Voir aussi Steuckardt, « Entre usage et style, la notion de goût », à paraître.

On saisit plus aisément ses jugements sur *entrailles*, *nombril*, ou *sans-culotte* :

Nous avons dans notre langue, outre plusieurs autres mots : *viscere* et *umbilico*. *Entrailles* et *nombril* ne peuvent paraître aux oreilles françaises des sujets ignobles, qu'à cause du son des mots. Ils sont nobles chez nous. (Casanova, 1998 [1797] : 75-76)

SANS-CULOTTE. De ces deux mots on a formé un substantif, dont le son comique peut servir à désopiler la rate. (Casanova, 1998[1797] : 94)

Ces commentaires satiriques témoignent des interférences son/sens, bien connues depuis les *Précieuses ridicules*. Le ridicule supposé de *nombril*, *entrailles*, *sans-culottes* tient très probablement d'abord à leur appartenance au champ sémantique du « bas corporel » ; le suffixe *-aille* porte un sème dépréciatif, le suffixe *-ot/-otte* un sème diminutif, sèmes qui les orientent vers le discours familier ; la valeur sémantique des suffixes et le référent désigné par le lexème sont probablement à l'origine du sentiment de l'« ignoble », évoqué par Casanova. Un glissement du sentiment provoqué par le sens vers une sensation auditive semble s'opérer chez lui. Les articles *remanger*, *reboire* (qualifié d'« absurde »), suscitent des développements analogues. Ces « jugements de l'oreille », réticents voire hostiles, rendus depuis un lointain château de Bohême où le célèbre aventurier a trouvé refuge, pourront cependant paraître quelque peu incongrus. Alors que l'abbé d'Olivet s'était efforcé de séparer d'une part la dimension sémantique et d'autre part les dimensions acoustiques et esthétiques, on les retrouve ici entremêlées, au service d'une satire conservatrice.

Au contraire, Louis-Sébastien Mercier revendique, dans la Préface de sa *Néologie*, une certaine audace à l'égard de l'oreille : il se moque des « animaux timides qui gagnent leurs terriers dès qu'ils entendent un son inaccoutumé ». Dans les jugements explicités dans le corps de l'ouvrage, on perçoit la volonté de braver les préjugés, par exemple en faveur de vieux mots, dont Mercier aimerait restaurer l'usage :

ARÉMÉTI. Vieux mot de la langue, qui signifiait tout à cette heure, maintenant. Il est doux, coulant, joli : on pourrait le recréer. (Mercier, 2009 [1801] : 67)

La série adjectivale *doux*, *coulant*, *joli* mêle sensation acoustique (*doux*, *coulant*) et appréciation esthétique (*joli*, ainsi que le trait positif de *doux*).

L'argumentation par le jugement de l'oreille se précise pour plaider en faveur du néologisme *adhaler* :

ADHALER. Ce mot signifie pousser son haleine sur quelque chose. La lettre *d*, selon moi, est de trop : on ne doit pas craindre l'hiatus dans un mot où il produit le plus bel effet. – Comme *Ahaler* peindrait bien d'émission de l'haleine (Mercier, 2009 [1801] : 45)

Le paramètre sémantique est invoqué par la mise en relation entre le sens de *adhaler* et le mot *haleine* : le verbe *peindrait* rappelle les développements, de plus en plus débridés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, sur l'harmonie imitative¹⁰. Si l'orientation argumentative est différente, on retrouve, chez Mercier et chez Casanova, le même enchevêtrement entre sémantique, esthétique et acoustique.

Quel enseignement peut-on tirer de la consultation des dictionnaires ? L'influence des jugements de l'oreille pratiqués par les remarqueurs est nette dans le dictionnaire de Richelet ; cet

¹⁰ Citons en particulier le chevalier de Piis :

« Fille d'un son fatal que souffle la menace
L'*F* en fureur frémit, frappe, froisse, fracasse ;
Elle exprime la fougue & la fuite du vent ;
Le fer lui doit sa force, elle fouille, elle fend ;
Elle enfante le feu la flamme & la fumée,
Et féconde en frimas, au froid elle est formée ;
D'une étoffe qu'on froisse elle fournit l'effet,
Et le frémissement de la fronde et du fouet. »

(Antoine de Piis, *L'harmonie imitative de la langue française*, chant premier, Paris, Ph.-D. Pierres, 1785, p. 13).

héritage se transmet aux dictionnaires du XVIII^e siècle, mais tend à s'estomper. Ce déclin peut sans doute s'expliquer par la disparition des doutes sur les formes examinées par Richelet : l'Usage a fini par trancher. On ne voit cependant guère surgir, dans les grands dictionnaires de langue, de jugements de l'oreille suscités par les formes nouvelles. Le *Dictionnaire critique* leur réserve une place, mais n'impulse pas une nouvelle dynamique : si l'abbé Féraud a lu l'abbé d'Olivet, qu'il suit dans sa description des quantités des voyelles, ses jugements explicites sur l'hiatus apparaissent plutôt comme une continuation du discours des remarqueurs, et ses jugements, plus innovants, sur les choix entre [e]/[œ]/[ɛ] restent fort discrets. Entre la phonétique en train de s'élaborer et les excès dans lesquels tombe la vogue de l'harmonie imitative, la prosodie peine à définir sa place : une trentaine d'années après la publication du *Traité* de l'abbé d'Olivet, Beauzée peut encore écrire : « la véritable notion de ce que l'on doit entendre par le terme de *prosodie* n'est pas encore trop décidée » (*Encyclopédie*, « Prosodie », 1765) ; le jugement de l'oreille a-t-il manqué un rendez-vous épistémologique ?

Dans les recueils alphabétiques, qui ne se présentent pas comme l'œuvre de grammairiens, il se laisse libre cours ; ces ouvrages ne se privent pas de faire interférer des considérations d'expressivité, de type cratyliste, ou d'opinion politique dans l'appréciation portée sur les qualités sonores d'un mot. Plus généralement, ils participent d'une pratique de soumission des néologismes au test de l'oreille, que l'on rencontre aussi dans des formations discursives non spécialistes, comme les débats qui, dans les années 1770-1780, ont entouré la création de néologismes fondant la terminologie de la chimie (Steuckardt, 2012), et comme ceux qui, pendant la Révolution, ont entouré les nouvelles dénominations des poids et mesures, ou du calendrier révolutionnaire (Steuckardt, 2006). À la fin du XVIII^e siècle, le jugement de l'oreille continue donc d'être pratiqué dans les jugements épilinguistiques¹¹. C'est une pratique sociale, qui existe à côté de la théorisation linguistique, sans véritablement la rencontrer ; dès lors, il faut attendre les développements contemporains de la sociolinguistique et de la prosodie pour que le jugement de l'oreille – ou du moins ses avatars – éveille l'intérêt des linguistes.

Agnès STEUCKARDT
Laboratoire PRAXILING (UMR 5267)
Université Paul-Valéry Montpellier III

¹¹ Voir Stefano Vicari, *Les Représentations de la langue française*, thèse de doctorat dirigée par Marie-Anne Paveau, soutenue le 7 juillet 2011, Université de Brescia.